



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation des victimes

Question écrite n° 58435

Texte de la question

M. Jacques Bascou interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'activité du fonds de garantie SARVI-Service d'aide au recouvrement des victimes d'infraction. Ce nouveau service est très appréciable pour les victimes d'infraction qui n'arrivent pas à se faire dédommager financièrement par les auteurs de préjudices corporels ou matériels de niveau relativement modeste. Le SARVI verse en effet à la victime qui le saisit l'intégralité des dommages et intérêts jusqu'à hauteur d'un montant de 1 000 euros et au-delà une avance de 30 % de la somme, dans la limite d'un plafond de 3 000 euros. Le SARVI est ensuite subrogé dans les droits de la victime pour obtenir des personnes condamnées le remboursement des sommes qu'il a avancées. Institué par la loi du 1er juillet 2008, le service rendu par le SARVI n'est applicable qu'aux décisions de justice rendues depuis le 1er octobre 2008, entre deux mois et un an à compter du jour où la décision est devenue définitive. Il est donc d'application récente, depuis moins d'un an. Il lui demande si, malgré ce bref délai, un premier bilan statistique a déjà été tiré du fonctionnement du SARVI, en termes de dossiers présentés et acceptés, de sommes avancées, de sommes recouvrées auprès des auteurs d'infractions, de pourcentage de personnes condamnées restant redevables de sommes non plus à leurs victimes directes mais à l'État, et de mesures prises pour les contraindre à s'acquitter de leurs dettes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58435

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8706

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)